



**PROCES VERBAL D'AFFICHAGE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2022**

Extrait du registre des délibérations

Le 28 mars 2022, à 18h09

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en la salle des Gardes à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 21/03/23

**PRÉSENTS** : Madame Annie ANNE, Madame Virginie AVICE, Monsieur Florian BARRÉ, Madame Alexandra BELDJOUDI, Madame Ginette BERNIÈRE, Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Julie CALBERG-ELLEN, Madame Cécile COTTENCEAU, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Madame Virginie CRONIER, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ (dossiers n°1 à 19), Madame Véronique DEBELLE, Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Dominique DUVAL, Monsieur Nicolas ESCACH, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON (dossiers n°1 à 19), Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Stéphanie GUILLOU (dossiers n°1 à 29), Monsieur André HENRY (dossiers n°1 à 32), Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Gérard HURELLE (dossiers n°20 à 52), Monsieur Patrick JEANNENEZ, Monsieur François JOLY, Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Lynda LAHALLE (dossiers n°1 à 29), Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Agnès MARRETEUX, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Gabin MAUGARD, Madame Laurence MAUNOURY, Monsieur Christian NELLE, Monsieur Patrick NICOLLE (dossiers n°1 à 37), Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI (dossiers n°2 à 52), Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Céline PAIN (dossiers n°1 à 31), Monsieur Pascal PIMONT (dossiers n°2 à 52), Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ, Madame Corinne VILLECHALANE, Monsieur Ludvig WILLAUME.

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR** : Monsieur Gilles DÉTERVILLE à Madame Annie ANNE, Madame Stéphanie GUILLOU à Monsieur Patrick NICOLLE (dossiers n°30 à 37), Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC (dossiers n°20 à 52), Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON à Madame Julie CALBERG-ELLEN (dossiers n°20 à 52), Madame Lynda LAHALLE à Monsieur Joël BRUNEAU (dossiers n°30 à 52), Monsieur Patrick NICOLLE à Madame Ginette BERNIÈRE (dossiers n°38 à 52), Monsieur Lilian BELLET à Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Brigitte BARILLON à Madame Nathalie BOURHIS, Madame Anne-Laure BOILEAU à Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA à Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Richard LECAPLAIN à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Marc MILLET à Monsieur Ludvig WILLAUME, Monsieur Emmanuel RENARD à Monsieur Michel LE LAN.

**EXCUSÉ(S)** : Madame Stéphanie GUILLOU (dossiers n°38 à 52), Monsieur André HENRY (dossiers n°33 à 52), Monsieur Gérard HURELLE (dossiers n°1 à 19), Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI (dossier n°1), Madame Céline PAIN (dossiers n°32 à 52), Monsieur Pascal PIMONT (dossier n°1).

Le conseil municipal nomme Madame Nathalie BOURHIS secrétaire de séance.

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**QUESTION ORALE DE MONSIEUR XAVIER LE COUTOUR** relative aux conséquences de la guerre en UKRAINE sur le logement des populations réfugiées.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022**

Le maire soumet au conseil municipal le compte rendu de la séance du 31 janvier 2022, transmis aux conseillers municipaux dans le dossier joint à leur convocation.  
Le compte rendu du 31 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

**N° C-2022-03-28/01 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES POMPIERS HUMANITAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le financement du déplacement des personnels de l'association des pompiers humanitaires pour un montant de 10 000 € soit 20 allers/retours.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/02 - ÉPOQUE 2022 - ORIENTATIONS, ORGANISATION, SUBVENTIONS ET CONVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'indemnisation des auteurs, artistes et intervenants pour les repas pris dans le cadre de la manifestation, mais en dehors de ceux pour lesquels une restauration collective sera organisée directement par la ville, à hauteur de 18 € pour les déjeuners et 23 € pour les dîners,

**APPROUVE** le principe de facturation des repas pris dans l'espace de restauration des auteurs par les libraires partenaires,

**APPROUVE** le versement d'une subvention à hauteur de 1 600 € à l'association *Lire à Caen*,

**PRÉCISE** que le titre de recette correspondant aux 15% de la remise obtenue sur les ventes des stands des éditeurs en région sera produit sur présentation du chiffre d'affaire,

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/03 - DSP CARGÖ : AVENANT N°2**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la prolongation d'un an du contrat de concession prévue par l'avenant n°2,

**APPROUVE** les modifications apportées au contrat sur les dispositions financières et les engagements d'investissement,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/04 - DSP ZÉNITH - AVENANT N°3**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet d'avenant n°3,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/05 - DSP MÉMORIAL - AVENANT N° 7**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°7,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant n°7 ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/06 - RÉHABILITATION ET EXTENSION DU THÉÂTRE DES CORDES - EXONÉRATION DES PÉNALITÉS APPLICABLES AUX MARCHÉS PUBLICS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'exonération totale des pénalités de retard prévues à l'article 12-1 du C.C.A.P. des marchés concernés.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/07 - MUSÉE DE NORMANDIE - EXPOSITION DES VIKINGS ET DES NORMANDS, HISTOIRE ET IMAGINAIRES - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LA VILLE DE MANNHEIM**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention de coopération scientifique avec la ville de Mannheim,

**APPROUVE** la programmation budgétaire pluriannuelle pour la recherche et le développement scientifique ainsi que la réalisation de l'exposition *Des Vikings et des Normands, histoire et imaginaires* au Musée de Normandie à Caen,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention de coopération scientifique avec la ville de Mannheim ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/08 - CONVENTION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN FAVEUR DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE ET SOUS PROTECTION JUDICIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAEN ET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention de développement,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/09 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTÉES - ANNÉE 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

- Comédie de Caen .....	15 000 €
- S. Martins Mateus .....	700 €
- M. Perez .....	700 €
- AS. Sanchez.....	700 €
- AMC Tontons Tourneurs .....	10 000 €
- Fusaca.....	4 000 €
- Cie Dulciné.....	3 600 €
- Le Sablier.....	2 500 €
- Cie Alkime .....	1 000 €
- GIP Normandie Impressionniste .....	30 000 €
- Cinéma LUX.....	8 000 €
- Biti FA .....	2 000 €
- La Centrifugeuz .....	1 600 €
- Le FAR.....	5 000 €
- La Rue's Production.....	1 000 €
- Cie 126 Kg .....	2 000 €
- Lilie's Creatures.....	3 000 €

SEANCE DU 28 MARS 2022

- LAPAT.....	5 000 €
- Centre National de la Musique.....	5 000 €
- Cie 1% Artistique.....	4 000 €
- Les Nuées Ineffables.....	4 500 €
- Diplex.....	1 500 €
- Big Up Cie.....	4 000 €
- La Cohue.....	3 000 €
- Cie Bonne Chance.....	4 000 €
- Hors d'œuvre.....	4 000 €
- Et vous en vivez ?.....	5 000 €
- Joe Sature / Du Goudron et des Plumes.....	7 000 €
- Cie Ellaya.....	3 000 €
- Noesis.....	4 000 €
- L'Averse.....	2 000 €
- Kashyl.....	3 000 €
- Silenda.....	3 000 €
- P3 Cie.....	3 000 €
- Association Style ans Technik.....	3 000 €

**ACCORDE** les subventions de fonctionnement suivantes :

- Chanson à Caen.....	15 000 €
- Normandie Livre et Lecture.....	35 000 €
- La Cité Théâtre.....	31 000 €
- La Centrifugeuz.....	6 400 €
- COUR.....	10 000 €

**INDIQUE** que les subventions supérieures à 23 000 € seront versées en respectant les modalités de versement définies dans les conventions conclues entre la ville et les structures.

**INDIQUE** que les subventions inférieures à 23 000 € ne faisant pas l'objet d'une convention financière seront versées en totalité après le vote du Conseil Municipal.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : unanimité - Monsieur Patrick NICOLLE ne prenant pas part au vote pour Normandie Livre et Lecture

**N° C-2022-03-28/10 - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SERVICE À LA POPULATION - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ANNÉE 2022 - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**INDIQUE** que les subventions supérieures à 23 000 €, votées au conseil municipal du 31 janvier 2022, seront versées en respectant les modalités de versement définies dans les conventions conclues entre la ville et l'association.

**INDIQUE** que les autres subventions, sans convention, feront l'objet d'un versement unique, déduction faite de l'avance éventuellement reçue.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/11 - ADHÉSION DE LA VILLE À L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'adhésion de la ville de Caen à l'ANDES et le paiement de la cotisation correspondante.

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

**DÉSIGNE** Monsieur Aristide OLIVIER pour représenter la ville de Caen auprès de cette association nationale.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/12 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention « Tour de Normandie »,

**APPROUVE** la convention « Gymnasiade »,

**APPROUVE** l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

**UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE** ..... 150 000 €  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 25 000 €)

**TOUR DE NORMANDIE CAEN ORGANISATION :** ..... 20 000 €  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 9 000 €)

**CAEN TRIATHLON :** ..... 5 000 €  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 500 €)

**LA BOULE VENOISIENNE :** ..... 800 €  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 500 €)

**HOCKEY CLUB CAEN VENOIX :** ..... 2 000 €

**AVANT GARDE CAENNAISE :** ..... 2 300 €

**MALADRERIE OMNI SPORTS :** ..... 1 500 €  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 000 €)

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'associations suivante :

**APANAGE :** ..... 500 €

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/13 - JEUNESSE - SUBVENTIONS AFFECTÉES CAEN T'ES JEUNE 2022, ACT'IFS, PELICAEN SH**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes à :

Association 123 Loisirs – projet de départ dans un parc d'attraction .....	650 €
Association Tutti GAJ – Développement d'un programme de loisirs .....	1300 €
Association UNICEF Comité du Calvados – Projet de ciné-débat et vidéo-clip.....	750 €
Association FCBN – Projet Nuit des Etudiant.es au château de Caen.....	500 €
Association AFEV – Sortie aux îles Chausey pour les jeunes mentorés .....	300 €
Association ROTARACT Caen – Projet d'installation de cendriers à votes .....	300 €
Association Ovalie caennaise – Création d'une section Rugby à 5 Santé .....	300 €
Association AFEV – Projet de court métrage participatif et intergénérationnel .....	300 €
Association PeliCaen Santé Humanitaire – Projet de Promotion de la Santé Sexuelle au Togo .....	300 €
Association ACT'ifs Campus 3 – Projet « Les Ondées » .....	1500 €

**DIT** que les subventions inférieures à 23 000 € ne faisant pas l'objet d'une convention financière seront versées en totalité après le vote du Conseil Municipal.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/14 - JEUNESSE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION LES AMIS DE JEAN BOSCO POUR LA RÉSIDENCE PÈRE SANSON**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 4 200€ l'Association des Amis de Jean Bosco, au titre de l'activité de la résidence Sanson.

**DIT** que la subvention fera l'objet d'un versement unique.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/15 - DIRECTION DE L'EDUCATION - APPROBATION DU RECRUTEMENT DE SERVICE CIVIQUE AMBASSADEUR DU VÉLO PAR LE CRIJ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de favoriser la continuité et la qualité éducative dans les différents temps de l'enfant par la mise en place du dispositif « ambassadeurs du vélo » pour le déploiement, par 2

services civiques, du programme « savoir rouler à vélo » au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**APPROUVE** la collaboration avec l'association Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) située à Caen, dans le cadre de ces missions éducatives de volontariat et d'engagement auprès de la jeunesse, pour la mise à disposition à la ville de Caen des 2 services civiques.

**DÉCIDE** le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,59 euros par mois et par volontaire, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport conformément au code du service national.

**PRÉCISE** que le montant sera réévalué suivant les évolutions réglementaires.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/16 - DIRECTION DE L'EDUCATION - PROJET ÉDUCATIF GLOBAL (PEG) - SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les subventions affectées suivantes :

- |  |         |
|--|---------|
| • Le 17B « Jardin pédagogique »  | 1 000 € |
| • Association Macédoine « Les trophées de l'impro »  | 2 000 € |
| • Association de prévention routière « La mobilité pour tous »   | 1 000 € |
| • Association Vélisol' « Savoir rouler »   | 1 000 € |
| • Association C'est quoi ce baz'art « Projet vélo-criture »  | 500 €   |
| • Centre d'animation Clémenceau « A la découverte du Hip Hop »   | 1 200 € |
| • Le Pavillon « Je participe pour ma future école »  | 2 000 € |
| • AMVD « Partons à l'aventure, sortons du quartier »   | 750 €   |
| • AMVD « Filmons-nous »  | 1 250 € |
| • AMVD « Imagine et peins ta fresque »   | 1 000 € |
| • AMVD « La science dans tous ses états »  | 1 250 € |
| • CEMEA « Paroles d'enfants »  | 1 000 € |
| • Centre d'animation du Calvaire Saint-Pierre « Sensibilisation au développement durable »                       | 1 000 € |
| • Centre d'animation du Calvaire Saint-Pierre « Aménagement de l'Esp'Ado »                                       | 750 €   |
| • Planète Sciences « Un festiscience à Caen ! pour l'anniversaire de la création du réseau Planète Sciences »    | 1 000 € |
| • Greenway-Audiovisuel « ACTION ! avec le Musée de Normandie »   | 4 000 € |
| • Les Petits Débrouillards « Formation et Accompagnement autour de parcours pédagogiques et kits scientifiques » | 2 000 € |
| • 1,2,3 Loisirs « 1,2,3 Radio Passerelle »   | 2 000 € |
| • 1,2,3 Loisirs « Espace ludique de la Folie-Couvrechef »  | 1 500 € |
| • Les p'tits yogis « Bien dans ses baskets »   | 900 €   |
| • Radio Zone d'Ondes « Radio Folie »   | 2 200 € |
| • DMTA Ecole Michel Pondaven « Les tout-petits et leurs parents sur le   | 850 €   |

SEANCE DU 28 MARS 2022

- chemin vers les livres... »
- ITEP Camille Blaisot « Education à l'image et vivre ensemble » 1 500 €
  - Foutu Quart d'Heure « Lutte contre le harcèlement » avec l'IRTS 1 350 €
  - Le Tunnel « Studio Média, animation créative » 750 €
  - Association AZIMUT, Compagnie Max et Maurice 1 930 €
  - Tout Est Jonglerie « Contes jonglés et jonglerie contée » 1 000 €
  - Ronde des Bambins « Jeux m'amuse et j'apprends » 2 250 €
  - Ronde des Bambins « Création d'un jeu narratif d'enquête à destination des cycles 3 » 1 500 €
  - DMTA école Reine Mathilde « Création d'un tapis à raconter » à la Guérinière 1 000 €
  - MJC de la Guérinière / Ecoles Reine Mathilde et Albert Camus « Break Dance et Hip Hop » 2 000 €
  - Centre d'animation de la Grâce-de-Dieu / Ligue de l'enseignement « Les ados et les livres à la GDD » 1 500 €
  - Centre d'animation de la Grâce-de-Dieu / Ligue de l'enseignement « La MAO C'CLAS » 1 000 €
  - Ecole Victor Lesage « Les écoliers à la recherche des œuvres de street art de la ville de Caen » 1 250 €
  - Le Pavillon « De la Nature dans ma cour d'école » 2 500 €

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/17 - DIRECTION DE L'EDUCATION - ASSOCIATION TANDEM - PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE DU TROP-PERÇU GARDERIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**AUTORISE** la dispense de remboursement du trop-perçu de subvention d'un montant de 1 308,68 € à l'association TANDEM.

Vote : unanimité - Madame Béatrice HOVNANIAN ne prenant pas part au vote

**N° C-2022-03-28/18 - DIRECTION DE L'EDUCATION - DÉSAFFECTATION DE LOCAUX ET PARCELLES SCOLAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de procéder à la désaffectation de l'ensemble des locaux et parcelles scolaires visés par cette délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/19 - DIRECTION DE L'EDUCATION - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ DU SECTEUR MALADRERIE-JEAN MOULIN ET ACTUALISATION SUIVANT LA CRÉATION DE VOIES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la proposition de modification du périmètre scolaire des écoles Jean Moulin et Maladrerie.

**DIT** que la rue Louis Borderieux, numérotée du 1 au 12 sera sectorisée sur l'école Maladrerie.

**DIT** que la rue 11 Novembre est sectorisée, côté impair secteur Henri Brunet, côté pair René Lemière.

**DIT** que la rue de la Haie Vigné relève du secteur scolaire Haie Vigné.

**DIT** que la rue de La Bourdelette, côté pair, relève du secteur Reine Mathilde.

**DIT** que la rue des Mouettes relève du secteur Cinq Continents.

**DIT** que la rue Maurice Fourquemin relève du secteur Millepertuis.

**DIT** que la sectorisation de la rue Aristide Briand, secteur René Lemière est complétée des numéros 2 à 10.

**PRÉCISE** que la modification de périmètre sera mise en œuvre pour la campagne des inscriptions scolaires qui débutera en mars 2022. Elle concerne les nouvelles inscriptions à l'école et ne remet pas en cause les scolarités déjà engagées.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/20 - PÔLE ENFANCE, JEUNESSE ET ASSOCIATIF PUIITS PICARD - ADOPTION DU PROGRAMME - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**ADOpte** le programme de l'opération Pôle Enfance, Jeunesse et Associatif Puits Picard.

**DIT** que la dépense afférente à la construction de ce nouveau bâtiment est intégrée dans la PPI de la ville de Caen.

**DÉCIDE** de lancer la procédure de concours pour la désignation du maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

**DÉCIDE** de sélectionner 4 candidats habilités à présenter une esquisse. L'indemnité pour les candidats non retenus à l'issue du concours est fixée à 40 000 € HT. La rétribution du maître d'œuvre attributaire tiendra compte de la prime reçue pour sa participation audit concours.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/21 - PROJET DE ZAC COMMUNAUTAIRE "MONT COCO" - AVIS DE PRINCIPE DE LA VILLE DE CAEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**EMET** un avis favorable à la création de la ZAC communautaire « Mont Coco » par la communauté urbaine

Vote : Majorité absolue

44 pour - 1 contre (Madame Béatrice HOVANANIAN) - 10 abstentions (Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur LILIAN BELLET, Monsieur François JOLY, Madame Céline PAIN, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Annie ANNE, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Laurence MAUNOURY)

**N° C-2022-03-28/22 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PERMIS DE LOUER SUR LE SECTEUR DE LA GARE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le périmètre d'application du dispositif « Permis de louer »,

**DÉCIDE** de solliciter la communauté urbaine de Caen la mer pour la mise en place du dispositif sur ce périmètre,

**DÉCIDE** de solliciter la communauté urbaine de Caen la mer pour que la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif soient délégués à la ville de Caen,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention de délégation de compétence entre la ville et la communauté urbaine ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/23 - SECTEUR DETOLLE/POMPIDOU MAISON D'ARRÊT - PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE POUR EXTENSION DU PÉRIMÈTRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de prendre en considération l'extension du périmètre d'étude.

**INDIQUE** que le périmètre sera reporté dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme de Caen.

**PRÉCISE** que la procédure du sursis à statuer sera appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement sur ce périmètre d'étude.

**PRÉCISE** que cette décision fera l'objet des mesures réglementaires d'affichage et de

publicité dont la parution d'une mention dans le journal Ouest France.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/24 - ILOT BELLIVET - PROJET DE MUTATION DE L'IMMEUBLE 13-17 BOULEVARD MARÉCHAL LECLERC - VENTE VILLE DE CAEN/SCI LECLERC - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la cession au profit de la SCI LECLERC, en sus des biens déjà désignés dans la délibération du 16 décembre 2019, du lot n°7 correspondant à une cave au sein de la copropriété du 19 boulevard Maréchal Leclerc, édifié sur la parcelle cadastrée KK n°115.

**APPROUVE** la prorogation de la durée de validité de la promesse de vente signée le 9 mars 2020 entre la ville de Caen et la SCI LECLERC, modifiée par voie d'avenant du 31 mars 2021, jusqu'au 30 avril 2023, avec une prorogation automatique de 18 mois en cas de recours engagé à l'encontre de l'autorisation d'urbanisme.

**DIT** que le prix de cession est à ajuster au vu de l'évolution du programme et des biens cédés par la ville, ce prix s'élevant désormais à la somme de 313 500 €.

**RAPPELLE** que le prix de cession sera ajusté à la signature de l'acte définitif en fonction des surfaces de plancher définitives du programme, résultant du permis de construire et de la superficie du terrain d'assiette de l'opération, sur la base de 450 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher pour le logement et de 225 € HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les commerces, au prorata des m<sup>2</sup> cédés par la ville et en prenant en compte le coût de démolition de l'immeuble de l'ancien cinéma à proportion des m<sup>2</sup> détenus par la ville.

**INDIQUE** que préalablement à la réitération de la vente par acte authentique, il y aura lieu pour le conseil municipal de décider du déclassement de l'emprise de 120 m<sup>2</sup> prise aux dépens du domaine public communal, sous réserve des résultats du document d'arpentage, après constatation de la désaffectation effective de celle-ci.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant à la promesse de vente, l'acte de vente et de façon générale, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/25 - DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE - SECTEUR CLOS SAINT-GERMAIN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la dénomination « rue du Clos Saint-Germain » pour la nouvelle voie reliant la rue Saint-Norbert à la rue de l'Abbaye d'Ardenne et desservant les nouveaux programmes d'habitat social et d'accession sociale en cours de développement.

Vote : Majorité absolue

48 pour - 2 contre (Madame Béatrice HOVANIAN, Monsieur Aurélien GUIDI) - 5 abstentions (Madame Alexandra BELDJOURI, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur LILIAN BELLET, Monsieur François JOLY, Madame Céline PAIN)

**N° C-2022-03-28/26 - CONVENTION CADRE 2022-2024 RELATIVE À LA GESTION DES CENTRES SOCIO-CULTURELS CAF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE**, la convention-cadre qui détermine les conditions dans lesquelles la ville de Caen et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados interviennent au sujet des centres socio-culturels bénéficiant d'un agrément et gérés par la CAF sur le territoire caennais.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention-cadre ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/27 - CONVENTION DE CRÉATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "GIP CAENNAIS À VOCATION SOCIO-CULTURELLE"**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE**, la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « GIP caennais à vocation socio-culturelle ».

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

**DÉSIGNE** deux représentants de la ville au sein du GIP caennais à vocation socio-culturelle, un titulaire et un suppléant :

- Madame Sophie SIMONNET, en tant que représentante titulaire ;
- Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, en tant que représentante suppléante.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/28 - DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE LA PROXIMITÉ ET DE LA VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - L'ÉPI VERT / VILLE DE CAEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention d'objectifs 2022-2024 pluriannuelle entre la ville de Caen et l'association L'épi vert.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**PRESENTATION EN SEANCE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN DES VOIRIES POUR L'ANNEE 2022**

**N° C-2022-03-28/29 - DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE LA PROXIMITÉ ET DE LA VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**ACCORDE** la subvention de fonctionnement suivante :

La Maison des solidarités ..... 13 000 €

**DIT** que la subvention fera l'objet d'un versement unique.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/30 - QUARTIER DE LA PIERRE HEUZÉ - 1 BOULEVARD GÉNÉRAL VANIER - PARCELLE HA N°172 - SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION DE GAZ SOUTERRAINE - RÉGULARISATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** de la convention de servitude en date du 23 avril 2019 conclue entre GRDF et la SCDI La Caennaise pour une canalisation de gaz souterraine d'une longueur totale de 130m sur la parcelle anciennement cadastrée HA n°1 et constituée par les nouvelles parcelles cadastrées HA n°s 171, 172, 173 et 174.

**PRÉCISE** qu'une partie de la canalisation de gaz est implantée sur la parcelle cadastrée HA n°172 appartenant à la ville.

**AUTORISE** les représentant de GRDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation de l'ouvrage.

**INDIQUE** que la servitude est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage.

**PRÉCISE** que tous les frais, droits et émoluments de la convention et de ses suites, notamment l'acte de réitération, seront supportés par GRDF.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/31 - COMMUNE DE MUTRÉCY - ECHANGE DE TERRAINS À USAGE DE PRAIRIE ENTRE LA VILLE DE CAEN ET UN PARTICULIER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de procéder avec monsieur Jacques POULVELARIE à un échange de terrains à usage de prairie situés sur la commune de Mutrécy, à savoir que :

- La ville de Caen cède à monsieur POULVELARIE une emprise de 1085 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée section C n° 110,
- La ville de Caen acquiert auprès de Monsieur POULVELARIE une emprise de 1143 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle AB n° 136

**INDIQUE** que cet échange sera réalisé sans soulte, les frais inhérents à cette régularisation étant à la charge de la Ville.

**PRÉCISE** qu'à l'occasion de cet échange, la servitude pour « écoulement des eaux pollués et déchets de cidrerie » grevant la propriété du particulier sera supprimée.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'acte d'échange ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/32 - ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS LOCAUX VERS DES ÉCO-ÉVÈNEMENTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention relative à l'accompagnement des organisateurs vers des éco évènements sur une durée de 3 ans entre les 4 structures locales, Normandie Equitable, Coop 5 pour 100, Bande de sauvages et Vélisol', Caen la mer et la ville de Caen.

**ACCORDE** une subvention d'un montant total de 8 500 € par an sur 3 ans (sous réserve du vote du budget) pour la mise en pratique des accompagnements globaux et des mini formations qui composent le programme présenté.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/33 - PROJET D'EXTENSION ET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE MONDEVILLE PAR CAEN LA MER - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DONNE** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale concernant l'extension de capacité et méthanisation des boues de la station d'épuration du Nouveau Monde.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/34 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 - ASSOCIATIONS ANCIENS COMBATTANTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**ACCORDE** aux associations d'anciens combattants les subventions suivantes :

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS HEROUVILLE SAINT-JEAN-EUDES	600 €
ANFANOMA	100 €
A.C.P.G – C.A.T.M – T.O.E. CAEN CENTRE VILLE	700 €
MEMOIRES DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION NORMANDES	800 €
SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR SECTION DE CAEN	250 €
LES COLS BLEUS	100 €
COMITE FIDELITE GAULLISTE DE NORMANDIE	630 €
ANCIENS D'OUTRE-MER DES TROUPES MARINES ACAOM	300 €
A.C.P.G TOE CAEN VENOIX	700 €
COMITE DE COORDINATION DES ASSO PATRIOTIQUES ET AMICALES	1 400 €
UNION NATIONALE COMBATTANTS AFRIQUE DU NORD	900 €
FEDERATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS FNACA	1 000 €
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS DU GENIE	250 €
COMITE JUNO CANADA NORMANDIE	230 €
WESTLAKE BROTHERS SOUVENIR	750 €
TOTAL	8 710 €

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/35 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE - ANNÉE 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022 aux associations suivantes :

<b>ACTION DE PREVENTION SANITAIRE</b> <b>65 - 65748 - 512 - 5002 (ligne 16382)</b>		
	Accordée en 2021 (€)	Proposée en 2022 (€)
SOS AMITIES	1 900	1 900
ADVOCACY	500	500
ASPEC	500	500
MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	6 000	6 000
ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES	300	300
SID'ACCUEIL	6 000	6 000
PASSADO (Maison des Adolescents)	6 000	6 000
SUR LES PAS DE SO	500	500
ARC EN SED		300

<b>ACTION D'HYGIENE PUBLIQUE</b> <b>65 65748 12 1000 (ligne 28296)</b>		
	Accordée en 2021 (€)	Proposée en 2022 (€)
Société Protectrice des Animaux (S.P.A.)	500	500

**DIT** que les subventions inférieures à 23 000 € ne faisant pas l'objet d'une convention financière seront versées en totalité après le vote du conseil municipal.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/36 - CONSEIL PORTUAIRE DE CAEN-OUISTREHAM - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SEIN DU CONSEIL PORTUAIRE (PORTS DE NORMANDIE)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au conseil portuaire de Caen-Ouistreham.

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

**DÉSIGNE** Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC en qualité de titulaire et Madame Cécile COTTENCEAU en qualité de suppléante.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/37 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS CAEN LA MER NORMANDIE POUR LA VENTE DE BILLETS D'OFFRES DE VISITES DE L'ABBAYE-AUX-HOMMES DE CAEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de convention entre la ville de Caen et l'Office de Tourisme de Caen, précisant les différentes modalités de mise en vente des billets « individuel » et de « groupe » pour les visites de l'Abbaye-aux-Hommes.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/38 - CONVENTION DE COMMERCIALISATION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS CAEN LA MER NORMANDIE - POUR LA VENTE DE BILLETS CITY PASS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de convention entre la ville de Caen et l'Office de Tourisme de Caen la mer-Normandie, précisant les différentes modalités de mise en vente des billes « City Pass Caen la mer » pour les visites de l'Abbaye-aux-Hommes.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/39 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FÉDÉRATION DES OFFICES DE TOURISME DE NORMANDIE ET LA VILLE DE CAEN - PASS ACCUEIL NORMANDIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE**, le projet de convention entre la ville de Caen et la Fédération des Offices de Tourisme de Normandie, précisant les différentes modalités d'accueil des détenteurs de la « Carte Pass Accueil Normandie » pour les visites de l'Abbaye-aux-Hommes.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/40 - CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET DE MÉDIATEUR COORDINATEUR ADDICTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** compte tenu du projet « Prévention des conduites addictives », de créer un emploi non permanent à temps complet de médiateur(rice)-coordinateur(rice) addictions par référence au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**DÉCIDE** de fixer, le traitement du candidat retenu, soit par référence au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, soit à celui des infirmiers territoriaux, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil municipal.

**ADOpte** le tableau des effectifs non permanent de contrat de projet ainsi établi au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/41 - PRESTATION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - LABELLISATION 1ER JANVIER 2026**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de retenir le principe de la labellisation pour le « risque santé » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 après en avoir échangé avec les partenaires sociaux préalablement dans le cadre du dialogue social.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/42 - COSPMVC - CONVENTION 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**ACCORDE** au COSPMVC une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, d'un montant de 310 647,00 €.

**ACCORDE** au COSPMVC une enveloppe prévisionnelle de remboursement au titre de la gestion déléguée de prestations d'un montant de 92 800,00 €.

**ACCORDE** une aide gracieuse, au titre de l'année 2022, d'un montant de 15 005,00 €.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/43 - FIPFHP - AIDE À L'ACHAT D'UN APPAREIL AUDITIF****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le versement de cette aide,**ACCORDE** le versement de l'aide suivante de 1 590.00 € au laboratoire Dupont à Caen.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/44 - MARCHÉ DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE, CORRECTIVE, ADAPTATIVE ET ÉVOLUTIVE DES SITES INTERNET SOUS DRUPAL****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de participer au marché de maintenance préventive, corrective, adaptative et évolutive des sites internet sous Drupal.**ACTE** que la participation à la consultation engage la ville de Caen à exécuter l'accord-cadre avec la ou les entreprises retenues.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/45 - VIREMENTS DE CRÉDITS ET ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les virements de crédits et adaptations budgétaires suivants ;**Virements de crédits****I – BUDGET PRINCIPAL**

N°	IMPUTATION D'ORIGINE		IMPUTATION DE DESTINATION		MONTANT DU VIREMENT
	Section - Chapitre		Section - Chapitre		
1	F-011	6042.023.0231	F-65	65748.024.0242	20 000.00
2	I-16	165.020.0210	I-27	275.020.0029	5 000.00
3	I-1041	2313.338.3385	I-6020	2313.338.3383	50 000.00

**Adaptations budgétaires****I – BUDGET PRINCIPAL**

## SEANCE DU 28 MARS 2022

D/R	IMPUTATION / LIBELLE			MONTANT
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
R	024	024.020.0210	Produits des cessions d'immobilisations	+ 10 000,00
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
R	77	775.020.0208	Parc automobile – ventes aux enchères	- 10 000,00
Objet : Régularisation comptable des échanges fonciers				

L'ensemble de ces adaptations et virements de crédits modifient le budget comme suit :

**I – BUDGET PRINCIPAL**

- Recettes de fonctionnement	- 10 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement	- 0,00 €
- Virement à la section d'investissement	- 10 000,00 €
- Recettes d'investissement	+10 000,00 €
- Dépenses d'investissement	+ 0,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	-10 000,00 €

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	-20 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	731	Fiscalité locale	
			74	Dotations et participations	
			75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges spécifiques		77	Produits spécifiques	-10 000,00
014	Atténuations de produits		013	Atténuations de charges	
023	Virement à la section d'investissement	-10 000,00			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>-10 000,00</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>-10 000,00</b>

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves		16	Produit global des emprunts souscrits sur 2021	
16	Emprunts et dettes	-5 000,00			
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00
1041	Aménagements accessibilité	-50 000,00	20	Immobilisations incorporelles	
6020	Modernisation des équipements éducatifs	50 000,00			
			021	Virement de la section de fonctionnement	-10 000,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>0,00</b>

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/46 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT :  
MODIFICATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de modifier les Autorisations de Programmes suivantes :

N° ou intitulé	Mille -sime	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
<b>Dépenses</b>			<b>37 076 600,00</b>		<b>37 076 600,00</b>
AMGTBATMU	2015	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	20 041 000,00	-50 000,00	19 991 000,00
FDSOCEDUC	2015	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	17 035 600,00	50 000,00	17 085 600,00

**DÉCIDE** les affectations suivantes par Autorisations de Programmes :

N° ou intitulé	Nouveau code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
<b>Dépenses</b>			<b>37 076 600,00</b>		<b>37 076 600,00</b>
AMGTBATMU		AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	20 041 000,00		19 991 000,00
	1041	AMENAGEMENT, ACCESSIBILITE DU PATRIMONIAL - PATRIMOINE BÂTI MUNICIPAL	1 822 000,00		1 822 000,00
	1041	ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL	10 952 000,00	-50 000,00	10 902 000,00
	1041	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	7 267 000,00		7 267 000,00
FDSOCEDUC		MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	17 035 600,00		17 085 600,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - LES CORMORANS	170 000,00		170 000,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - VENOIX - MJC	618 000,00		618 000,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - AMVD	280 700,00		280 700,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES	58 579,00		58 579,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MAISONS DE QUARTIERS	1 932 221,00	50 000,00	1 982 221,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA PRAIRIE	5 346 500,00		5 346 500,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MJC GUERINIÈRE	1 955 300,00		1 955 300,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - PROJET TERRITORIAL VENOIX	5 000 000,00		5 000 000,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CHEMIN VERT	271 550,00		271 550,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA GRACE DE DIEU	80 000,00		80 000,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - TUNNEL	260 000,00		260 000,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - 123 LOISIRS	120 000,00		120 000,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CALVAIRE SAINT PIERRE	162 750,00		162 750,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	440 000,00		440 000,00
	6020	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - RENOVATION PVQ NE	340 000,00		340 000,00

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/47 - SOCIÉTÉ CAENNAISE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER - ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS SITUÉS 8 RUE DUMONT D'URVILLE À CAEN - OPÉRATION QUAI XIX- GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 160 000 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 160 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 130 925 constitué de huit lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements situés 8 rue Dumont D'Urville à Caen.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/48 - ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE LA BANQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE FONCIÈRE COMMERCES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville de Caen pour la réalisation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une foncière commerces.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention et ses annexes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/49 - ORGANISATION DES MARCHÉS NOCTURNES ÉDITION 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le renouvellement des marchés nocturnes.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/50 - SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE 2022 - SERVICE COMMERCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022 aux associations :

Les Vitrines de Caen .....	50 000 €
Cœur de Caen Commerce .....	25 000 €
Association La Tripière d'Or.....	10 000 €
Association commerçants du Centre commercial Molière .....	2 100 €
AUGGC Amicale Union Gaule Gardon Caennais.....	242 €
Association des commerçants non sédentaire des Marchés de France du Calvados et de l'Orne .....	5 000 €

**APPROUVE** les conventions avec Les Vitrines de Caen et Cœur de Caen Commerce.

**DIT** que les subventions inférieures à 23 000 € ne faisant pas l'objet d'une convention financière seront versées en totalité après le vote du Conseil Municipal.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/51 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIÈRE AUTOMOBILE - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité relatif au contrat de concession d'exploitation de la fourrière automobile pour l'année 2020.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/52 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - STATIONNEMENT PAYANT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de constituer un groupement de commandes entre la ville de Caen et la communauté urbaine Caen la mer.

**APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2022-03-28/53 - VŒU DU GROUPE CAEN ÉCOLOGISTE ET CITOYENNE**

La diversité des opinions relatives au devenir de la place de la République est au centre de nombreux débats depuis plusieurs années et concentre des énergies que, les uns et les autres, nous souhaiterions voir utiliser ailleurs.

La coexistence d'intérêts privés avec un projet majeur qui se veut d'intérêt public semble responsable de l'incompréhension ressentie par le plus grand nombre quant à son intérêt et au contrôle que la Ville aura sur son futur.

En outre, les modifications successives de ce projet, et les retards à nouveau constatés face à l'annonce d'un permis de construire qui devait être déposé en Décembre 2021, semble traduire un projet dont les objectifs sont incertains et fragiles.

Enfin au mois de janvier dernier, la cour administrative d'appel de Nantes confirmait l'illégalité de l'abattage des arbres de la place de la République en faisant valoir qu'une évaluation environnementale aurait dû être menée au regard de l'ampleur du projet de la Municipalité.

Nous voulons aboutir à un projet répondant pleinement et durablement aux besoins des caennaises et caennais, comme des commerçant.e.s, et en prenant en compte les potentielles et graves nuisances liées à un tel chantier.

Il faut donc prendre le temps de considérer avec lucidité les causes d'une telle situation, et organiser une concertation avec les caennaises et les caennais afin de répondre au mieux des intérêts de la Ville.

**C'est pourquoi le Conseil municipal de Caen réuni le 28 mars 2022 décide :**

- **D'abandonner le projet immobilier commercial programmé Place de la République**
- **De renoncer à la vente de la parcelle KX61, de la rouvrir au public et de travailler à sa revégétalisation**

- **De mettre en place une conférence de consensus permettant aux Caennaises et aux Caennais de se prononcer sur le devenir de l'ensemble l'espace République**

Vœu jugé non recevable

42 contres (la majorité sauf Madame Stéphanie GUILLOU excusée)

10 pour (Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur LILIAN BELLET, Monsieur François JOLY, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Annie ANNE, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Laurence MAUNOURY, Madame Béatrice HOVANANIAN)

#### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 ainsi que du 23 novembre 2020 et conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Il rend également compte des jugements, marchés, avenants et bons de commande.

**Les délibérations sont consultables à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.  
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, le 31 MARS 2022**